

Guizot et la Presse sous la Restauration

La presse, à l'époque de la Restauration, englobe à la fois les journaux, les revues et les brochures. Bien qu'elle ne s'adressât qu'à une minorité de la population, elle n'était pas seulement un moyen d'expression mais aussi un instrument de sociabilité ; le faible nombre de numéros contribuait à établir un lien plus étroit entre ceux qui rédigeaient le journal et les lecteurs ; le bureau d'un journal ou d'une revue servait de lieu de réunion. Le journalisme -même si le mot est encore peu employé- est un moyen de promotion sociale ; il contribua aux revenus de Guizot et plus encore de Thiers sous la Restauration ; alors qu'il apparaît comme une activité peu prisee par les notables de l'époque, il suffit de constater l'inquiétude de Madame de Rémusat à voir son fils écrire dans *Le Courier*.

Mais la presse est aussi un élément constitutif de l'opinion publique, une réalité encore imprécise et limitée mais indispensable au régime représentatif.

Nous présenterons les idées de Guizot sur la presse avant d'étudier ses activités et ses relations avec la presse et enfin ses rapports avec *Le Globe*.

I - La presse et l'information dans le système politique de Guizot.

Guizot, sous la Restauration, fut tantôt un acteur ou un agent des gouvernements (avant 1820) tantôt un opposant. Il est difficile de conserver les mêmes conceptions dans ces deux attitudes. Il conserva toutefois, au cours de toute

cette période, une grande importance à l'opinion, à ce qu'il identifiait à "La France nouvelle".

En 1814, Guizot qui était le secrétaire général du ministre de l'Intérieur, l'abbé de Montesquiou, présenta un rapport sur la situation de la France qui fut publié le 13 juillet dans le *Moniteur*.

Il contribua avec Royer-Collard au projet de loi sur la presse déposé le 5 juillet 1814 qui prévoyait l'autorisation royale pour les journaux et la censure. Guizot défendit ce projet qui avait soulevé l'opposition des ultras du *Journal des Débats* aussi bien que des libéraux comme Benjamin Constant ; dans un premier texte : "Quelques idées sur la liberté de la presse", il critiquait la répression de la presse par Napoléon ; il liait la liberté de la presse à l'éducation civique, une idée peut-être inspirée par son expérience genevoise mais aussi par son estime pour l'Angleterre ; à la même époque Benjamin Constant écrivait qu'en Angleterre "ce sont les journaux qui ont fait naître et qui ont vivifié l'opinion nationale" (*De la liberté des brochures, des pamphlets et des journaux*). "C'est la vie de l'âme qu'il faut réveiller dans un peuple en qui le despotisme travaillait à l'éteindre ; cette vie est dans le libre-mouvement de la pensée". Toutefois, tout en ajoutant : "une certaine liberté de la presse serait aujourd'hui, au moins sous le rapport politique, presque sans danger", il concluait en faveur de la censure pour des raisons de circonstances.

Dans le *Moniteur* du 27 juillet "Sur le nouveau projet de loi relatif à la presse", il reprend la même position dans un article de près d'une page (deux colonnes et demie) d'après une brochure imprimée chez Lenormand donnant de nombreux extraits de cette publication non signée de Guizot. Il y affirme l'importance de la liberté de la presse, précieuse "aux rois encore plus immédiatement qu'aux peuples. Elle prémunit le prince contre ses propres préjugés et contre les erreurs et les séductions de ceux qui l'entourent ; elle le préserve de l'injustice, cette ennemie la plus dangereuse des trônes, en faisant arriver sûrement jusqu'à lui les plaintes des opprimés". Son absence a été fatale à Napoléon "en ne voulant lire et ne laisser lire que ce qui lui plaisait, il s'est enfoncé de plus en plus dans les systèmes exagérés qui ont précipité sa chute".

Guizot fait l'éloge de l'Angleterre sans la citer, "une nation voisine", "arrivée à une telle stabilité, à un équilibre si bien balancé qu'elle n'a plus rien à craindre de la presse, et que par la même raison sa presse n'a rien à craindre". Il en tire aussi argument pour limiter en France cette liberté "(les Anglais) se préparèrent par degré à jouir de sa liberté ; ils se firent à cet égard, une sorte d'éducation" ; et

d'ajouter "ceux qui se rappellent l'histoire de la révolution, savent cependant qu'en France la liberté prématurée de la presse est toujours devenue elle-même son plus grand ennemi". "Réprimer les abus de cette liberté" est le justificatif qu'il donne du projet.

Guizot dans ses *Mémoires* en 1858, à une époque où la presse est étroitement contrôlée, rappelle avec la même conviction l'intérêt des lois de 1819 : "A 40 ans bientôt de distance ... je n'hésite pas à les regarder comme une belle oeuvre législative ... qui, malgré les mutilations qu'elle ne tarda pas à subir, fit faire alors à la liberté de la presse bien entendue un progrès dont la trace se reprendra un jour".

Quand le Garde des Sceaux, le comte de Serre, prépara ces nouvelles lois sur la presse en 1819, dans le ministère Decazes, Guizot devenu conseiller d'Etat contribua très efficacement à leur élaboration assurant, avec le duc de Broglie, la première rédaction déposée le 23 mars 1819. Il défendit les projets, à plusieurs reprises, devant la Chambre des députés comme commissaire du Roi, les 16 et 21 avril et le 3 mai. Il défendit notamment la publication des débats. "La publication des discussions de la Chambre est de droit et en cela nous différons de l'Angleterre où cette publication n'est pas tolérée" déclare-t-il le 22 avril 1819 ; des comptes rendus des journalistes (à la condition qu'ils soient fidèles), il note qu'"ils élargissent l'enceinte où le public est admis".

C'est dans ces débats qu'il s'affirme le plus partisan de la liberté de la presse : "Il en est de la liberté comme de l'industrie. Les encouragements qu'on prétend lui donner ne sont presque toujours que des entraves, et l'axiome populaire: *laissez faire, laissez passer*, tant que la société n'est pas menacée, est aussi vrai dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel". Il y déclare aussi, le 21 avril, "Quelque abus qu'on ait pu faire de l'influence des journaux dans tous les sens ... les journaux sont pourtant les organes nécessaires de l'opinion".

Ses conceptions de la presse apparaissent aussi dans *Le Courier* présenté plus loin ; par exemple, dans l'éditorial du 1er juillet 1819 "décidés de mettre réellement à profit la liberté de la presse et convaincus que, dans un gouvernement tel que le nôtre, il suffit de savoir observer et comprendre ce qui est public pour pressentir et juger ce qui ne l'est pas, nous espérons devancer tous les correspondants étrangers".

"La liberté des journaux doit avoir pour effet de révéler sans cesse la France à elle-même ; de rendre constamment présent, en quelque sorte, la patrie tout entière

aux yeux du gouvernement, le gouvernement tout entier aux yeux de toute la patrie".

Le 15 décembre un article présente sa conception: "lorsque la tribune se tait, la discussion devrait se réfugier dans les journaux".

On peut enfin trouver un intérêt porté à la presse par Guizot dans la publication en janvier 1830 dans *La Revue Française* qu'il dirigeait, d'une "Statistique comparée de la presse périodique en 1812 et en 1829 à Paris et dans les départements" ; très complète la même revue, en novembre 1829, avait publié un compte rendu du livre de Deschiens, *Bibliographie des journaux depuis 1789 à nos jours*, dans lequel on pouvait lire ; "les journaux sont devenus d'indispensables documents pour l'Histoire ... où apprendra-t-on mieux à connaître les moeurs de notre inexplicable nation?".

II - Les relations de Guizot avec les journaux et les revues

Guizot avait déjà participé à des publications périodiques sous l'Empire ; dans les *Archives Littéraires de l'Europe* (notamment en 1808, deux articles sur le "Tableau philosophique et littéraire de l'an 1807") ; d'autres articles (principalement des comptes rendus de livres de littérature ou d'histoire), dans le *Publiciste* qui lui payait 6 articles par mois 150 francs. En 1810, quand il fut réuni à la *Gazette de France*, ce dernier devait lui donner 36 francs par article. *Les Annales de l'Education* qui parurent de 1811 à 1814 étaient en grande partie rédigées par lui-même et par Pauline de Meulan devenue sa femme en 1812. Influencé par Stapfer dans ses débuts à Paris, précepteur de ses deux fils, il présenta dans cette revue les idées des pédagogues suisses ; ses réflexions sur l'éducation annonçaient le futur ministre de l'Instruction publique. Il lança les *Archives philosophiques, politiques et littéraires* en juillet 1817 avec Royer-Collard; en fait il en était le créateur d'après Rémusat qu'il y introduisit en 1818 et assurait la rubrique "Politique spéciale". Un article d'août 1817 permet de comprendre l'animosité que lui portèrent les ultras dès les débuts de la Restauration : "Avant 1789 - écrivait-il - la France réelle n'était pas la France de la loi et la France de la loi n'était pas la France réelle". Charles Pouthas a fait une recension très complète des 18 articles que Guizot écrivit et pour lesquels existent des témoignages de contemporains (Duvergier de Hauranne, Rémusat ...) et de ceux (7) qu'on peut par déduction lui attribuer.

Il s'agit pour les premiers soit d'articles - toujours à propos de livres - sur des questions politiques actuelles en France, élections, presse (à partir d'un livre de

Benjamin Constant), rapport du gouvernement et de l'Eglise catholique, le Conseil d'Etat, l'organisation municipale et les conseils généraux, soit d'articles se rapportant à des livres sur la Révolution française (celui de J.J. Mounier sur les philosophes et francs-maçons et celui de Madame de Staël).

A ces fonctions de directeur de revue s'était ajoutée la rédaction d'articles, notamment dans le *Moniteur Universel*. La défense des principes de 1789 revenait souvent dans ses écrits ; répondant, sans le citer, à un article de Chateaubriand dans le *Journal des Débats* du 5 juin 1817 où il agitait le spectre de la République et de l'incrédulité, Guizot écrivait dans un article du 13 juin du *Moniteur Universel*: "Lorsque la fièvre révolutionnaire s'empara de la France, la nation savait ce qu'elle ne voulait pas, mais elle ne savait pas ce qu'elle voulait" ; constatant que la République apparut bien vite une "grossière inconvenance", "la forme monarchique reparut et sa renaissance démontra qu'elle n'avait péri que par accident dans des convulsions dont sa présence n'avait point été la cause, dont sa destruction n'était pas le but. Ce but, nous pouvons le nommer sans crainte, car c'était la Charte, c'est-à-dire, l'égalité des citoyens devant la loi, la juste répartition de l'impôt, l'admissibilité de tous à tous les emplois, la liberté de la presse, la liberté des cultes ...". Dans ce même article, il écrivait : "on a trompé la France par les mots de liberté, d'égalité, de république, aujourd'hui on veut lui en faire peur".

Chateaubriand était directement visé quand Guizot dénonçait ce "chaos bizarre et honteux qui profane, avilit, prostitue la religion et la monarchie sous la perfide promesse de leur faire vaincre par là ce qu'on appelle le républicanisme et l'incrédulité ... Appelle-t-on républicanisme l'amour de la Charte, des principes qu'elle consacre et des institutions qu'elle fonde ? Appelle-t-on incrédulité l'assentiment donné au principe de la liberté des cultes et de la séparation établie entre l'état civil et l'état religieux ?".

Le 15 février 1819 Charles de Rémusat écrivait à sa mère : "*Les Archives* sont définitivement mortes ; c'est d'ailleurs une chose singulière que l'impuissance où se trouve le ministère de rassembler les éléments d'un journal mensuel, hebdomadaire ou quotidien".

La participation la plus active de Guizot dans la presse de la Restauration fut son rôle dans la création et la direction du *Courier*, écrit à l'anglaise. Constitué par une société par actions détenues par Royer-Collard, Beugnot, Germain, Keratry, Barante, Villemain, Loyson, Rémusat et Guizot le 21 juin 1819, l'objectif était à la fois de s'opposer à la droite ultra et de se séparer des éléments bonapartistes ou républicains au sein de la gauche ; il s'agissait donc de pratiquer déjà cette politique

du "juste milieu" qui devait être ouvertement proclamée sous la monarchie de Juillet. La tentative du *Courier* avorta, faute de lecteurs ou du moins d'acheteurs.

Le journal, constitué par rachat à Villenave des *Annales politiques*, prenait acte de la rupture entre les doctrinaires et les libéraux et critiquait, à l'occasion, *La Minerve*, *La Renommée*, *Le Constitutionnel*, tout en polémiquant avec *Le Drapeau Blanc*, les *Débats*, *La Quotidienne*.

Le Courier avait habituellement 4 pages, parfois 6. La première page était consacrée principalement à la rubrique Extérieur, comprenant d'abord Londres avec les cours des fonds publics, puis des nouvelles concernant l'Angleterre ou rapportées par le *Times* ou par des navires anglais ; il est très largement rendu compte par exemple de l'agitation radicale menée en 1819 par le journaliste Hunt et Sir Charles Wolsley. De l'agitation en Allemagne aussi : les journaux allemands sont cités pour indiquer ce qui se passe à la fois dans les Etats allemands et en Italie.

Au bas de la première page commence la rubrique intérieure avec l'éditorial, daté de la veille, article exprimant des opinions politiques souvent sous la forme de polémique avec d'autres journaux qui s'étend sur la moitié de la deuxième page : celle-ci contient aussi des nouvelles brèves concernant les activités du roi et des ministres, mélangées avec des indications météorologiques, par exemple dans le numéro du 5 juillet 1819 le passage d'une comète, l'annonce de fêtes, de découvertes archéologiques, de jugements de tribunaux en province ou à Paris. Un compte rendu des débats des Chambres occupe une bonne part des pages intérieures pendant les sessions. Sinon, on trouve des articles de fond, par exemple "qu'est-ce que la dette flottante" est un article qui occupe presque toute la 3ème page du numéro du 5 juillet et une partie de la 4ème page, le reste est formé par la rubrique Spectacles, musique et théâtre, ce jour-là.

Les journaux pour l'étranger, des correspondants pour la France sont souvent cités comme source d'information. On aura une idée du temps nécessaire pour connaître les nouvelles en lisant dans le numéro du 9 juillet au sujet d'une crise financière aux Etats-Unis: "Nous avons reçu les papiers américains du 8, du 9 et du 10 juin".

Le Courier ne s'intéresse pas qu'à la politique ; un long article le 1er juillet traite "De l'économie", à côté d'un autre sur la mode masculine. Mais la polémique alimente surtout le journal ; le 2 juillet c'est contre *La Renommée*, bonapartiste et aussi contre *La Quotidienne* ultra. Le 8 juillet, le journal ironise à la fois sur *La Quotidienne* et sur *La Renommée* et *Le Constitutionnel*. Le 8 octobre il critique à la

fois *Le Censeur*, *La Quotidienne*, *Le Journal des Débats*. Le 11 novembre il s'en prend au "soi-disant *Ami de la Religion et du Roi*", qui appelle "*Le Courier* le journal protestant".

Le 15 décembre, *Le Courier* se plaint des journaux "L'imposture et l'ignorance en dictent presque toutes les lignes ... Combien de fois les députés des deux oppositions ont-ils été gênés à la tribune par les journaux de leur opinion !", et de dénoncer "tandis que *Le Censeur* a levé l'étendard des niveleurs, et qu'il attaque ouvertement la propriété, *La Renommée* fidèle au bonapartisme qu'elle a pris pour son lot ... se plaît à entretenir les espérances impériales". *Le Constitutionnel* est aussi visé et d'ajouter : "Les journalistes ultra-libéraux ressemblent aux Janissaires qui font trembler le maître devant lequel ils se prosternent. Mais eux-mêmes à leur tour, ils sont obligés de se soumettre au vulgaire qui n'écrit pas mais qui dicte".

Un long article du *Courier* du 30 août 1819 donne une description des responsables d'un nouveau journal qui traduit les illusions et les désillusions qui ont été aussi celles des journalistes du *Courier*. Dans une suite, donnée le 9 septembre, on peut lire : "Depuis que le ciseau de la censure a perdu le droit de mutiler ou d'anéantir la pensée, le journaliste investi, par ses talents et par le concours des circonstances du droit de parler périodiquement à ses concitoyens et d'être écouté d'eux, exerce une influence assez analogue à celle de ces orateurs qui haranguaient le peuple assemblé dans les démocraties de l'antiquité".

"Je trouve *Le Courier* un peu trop dogmatique" écrivait la duchesse de Broglie le 12 juillet 1819 au baron de Barante qui reconnaissait lui-même que le journal avait peu de succès.

C'est Guizot qui faisait marcher *Le Courier* : "de petits jeunes gens ignorés font le matériel, Guizot surveille le tout et Royer (Royer-Collard) blâme ou approuve sans ménagements de personne" écrivait Madame de Rémusat à son mari le 26 juin 1819 ; à son fils Charles qui lui avait annoncé la naissance du journal, elle avait indiqué : "Je le crois nécessaire mais le métier de journaliste me déplaît".

La destitution du Conseil d'Etat le 12 juillet 1820 des quatre doctrinaires, Royer-Collard, Barante, Camille Jordan, Guizot par le comte de Serre qui s'était appuyé sur eux, notamment pour les lois sur la presse, apparut comme une mesquinerie ; elle atteignait matériellement surtout Guizot : "Cela me révolte et vis-à-vis de Guizot surtout" écrit la duchesse de Broglie le 21 juillet 1820.

Guizot avait continué d'écrire dans le *Moniteur* ; par exemple, le 18 février 1819 parut son article contre les Ultras dont la rédaction avait été achevée par Rémusat. Sans écrire lui-même dans les *Tablettes Universelles* de Coste, il lui

fournit plusieurs collaborateurs, Charles de Rémusat, Louis de Guizard, Dumon, Mahul ; aussi cette publication fait-elle souvent l'éloge de Guizot et de ses livres.

Mais Coste, à court d'argent, se laissa racheter en janvier 1824 par la Caisse d'amortissement, un moyen utilisé par Villèle pour se débarrasser d'une publication de l'opposition. Par une lettre publiée dans le numéro du 21 janvier 1824 du *Constitutionnel*, les rédacteurs libéraux s'en retirèrent : Dumon, et Rémusat aussi bien que Dubois, Mahul, Mignet et Thiers.

Outre un article sur un livre d'histoire dans la *Revue Encyclopédique* de 1826, Guizot est très actif à la Société de la morale Chrétienne au milieu des années 20 : celle-ci recevait toutes les tendances de la gauche. Il reparaît sur la science politique en 1827 avec la société "Aide-toi, le ciel t'aidera" qu'il présida. Ses brochures représentaient déjà une nouvelle activité de presse. Sur la foulée Guizot fonde *La Revue Française* en 1828 avec le duc de Broglie et Prosper de Barante ; il recrute comme rédacteurs, Rémusat, L. de Guizard, Vitet, Saint-Marc Girardin, Duchâtel, Duvergier de Hauranne ; on y trouve aussi Villemain, Augustin Thierry. Cette revue se présenta en introduction, en janvier 1828, comme un moyen de faire connaître les idées et les oeuvres françaises ou étrangères, "le mouvement intellectuel que ces dernières années ont vu renaître" ; elle se réclamait de la liberté comme d'"une doctrine toute entière", de la liberté des opinions notamment, considérant que "le pouvoir absolu est contenu par la conscience de sa faiblesse et par la résistance de l'opinion". Dès le premier numéro, il est rendu compte de l'activité de la société "Aide-toi, le ciel t'aidera", présidée par Guizot. Celui-ci y écrivit seulement une dizaine d'articles ou comptes rendus. Dans un article de 24 pages de mai 1829 "De l'Etat des cabinets européens", il pose le problème du rapport entre l'opinion et la politique étrangère : "Il faut que la politique étrangère n'ait point à subir l'intervention du public, et pourtant que le public la sente placée sous son influence" et d'ajouter qu'en matière de connaissance des faits "le public n'en peut savoir que ce que lui en apprendra la presse".

Dans un autre article de mars 1830 "Du vrai caractère de la crise actuelle", il manifeste son opposition au gouvernement mais non à la dynastie, "non menacée" écrit-il. Il parle du "droit d'intervention du pays dans ses affaires", invoquant "le droit de résistance quand les affaires du pays sont mal faites".

III - Guizot et *Le Globe*

Si les fondateurs du *Globe* approuvaient les positions de Guizot, ils représentaient une génération plus jeune, soucieuse d'indépendance. Ils voulaient bien qu'il se considère comme un de leurs patrons, ils ne voulaient pas de lui comme associé. Guizot, le duc de Broglie, Victor Cousin, Villemain encouragent les fondateurs. Des disciples de Guizot y participent, Vitet, Duchâtel, Duvergier de Hauranne. Leurs conceptions, leur doctrine sont proches de Guizot auquel ils font parfois référence ; dans l'exemplaire du 25 novembre 1826 est publié un extrait de son travail inédit "Sur la Souveraineté ..."

Le Globe rend compte avec rapidité et très favorablement des publications aussi bien que des activités de Guizot. Dans les numéros du 18 octobre 1824 et du 15 février 1825 de longs articles sont consacrés à la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France qu'il publie ; le 8 octobre 1825 deux pages traitent de la collection des Mémoires sur l'histoire d'Angleterre, publiée par Guizot, et qualifiée de "services rendus à l'histoire et à la politique".

Quand Guizot intervient à la Société de la morale chrétienne que préside le duc de Broglie, *Le Globe* du 21 avril 1823 en rend compte en indiquant que son improvisation a duré trois quarts d'heure et qu'il était "plein d'aperçus généreux et précis sur la marche de l'esprit humain, sur les progrès des sociétés et l'amélioration des individus".

Des fragments de ses livres sont publiés : ainsi le 26 mai 1827, un extrait de son *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, le chapitre de l'enlèvement de Charles I par un agent de Cromwell.

Le 3 décembre 1825, *Le Globe* publie en première page une lettre de Guizot au rédacteur à l'occasion des funérailles du général Foy qui avaient été l'occasion d'une manifestation des libéraux : "Sa pensée - écrit Guizot - est partout présente ; partout on a besoin de parler, d'entendre parler de lui. Il a servi deux nobles causes ... l'indépendance de la patrie, puis ses libertés" et de conclure qu'il y avait "entre le sentiment national et ses paroles, une merveilleuse sympathie".

Dans *Le Globe* qui s'intéressait à la littérature et à la philosophie autant qu'à la politique, au moins à ses débuts, la réflexion politique est surtout l'oeuvre de Charles de Rémusat qui est alors l'un des principaux disciples de Guizot. Il établit une alliance étroite entre ce journal et *La Revue Française*. Ainsi *Le Globe* du 8 juillet 1829 fait l'éloge de la revue. La société "Aide-toi, le ciel t'aidera" est un autre lien.

Le Globe est plus militant et Rémusat dans ses *Mémoires* indique qu'il appuie des projets de loi préparés par les doctrinaires, par exemple sur l'élection

des conseillers généraux en 1828. Les rédacteurs du *Globe* envisageaient en 1830 de le rendre quotidien.

*

Conclusion

Guizot apparaît à la veille de la révolution de 1830 comme un des maîtres à penser de la nouvelle génération libérale dont *Le Globe* est l'organe. Plus animateur que théoricien, son rôle dans la société "Aide toi, le ciel t'aidera" l'a convaincu de l'efficacité de l'action concertée. Ses études historiques l'ont amené à appuyer sur la référence anglaise son libéralisme ; dès 1826, dans son *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, il établit un parallèle entre 1688 et 1789, qu'il devait prolonger ensuite entre 1688 et 1830. De l'exemple anglais il tire l'importance attribuée à la presse et à l'opinion publique. Dans le premier numéro des *Archives Philosophiques* en 1817, nous en trouvons un témoignage et aussi une confirmation de l'importance de la presse pour l'historien : "Quand je voudrais me faire une idée des mœurs du siècle - écrit-il - je la chercherai moins dans les faits que dans la manière dont ils sont racontés par les contemporains et dans l'impression qu'ils ont produite sur ceux qui ont été les témoins".

Ayant connu l'expérience du pouvoir (comme conseiller des ministres) avant l'expérience de l'opposition, il a pu saisir les effets de la presse sous ces deux aspects. Il n'est que plus étonnant, après cette double formation qu'une fois au pouvoir sous la monarchie de Juillet, il ait sous-estimé le rôle et la puissance de la presse qui avait contribué à développer son autorité sous la Restauration.

André-Jean Tudesq